

Nouvelles salves de baisses de prix des génériques : l'avenant n°11 est déjà insuffisant.

En refusant de signer l'avenant n° 11 à la convention nationale pharmaceutique en juillet dernier, la FSPF a dénoncé les **pertes de ressources programmées du réseau officinal**.

Le comité de suivi des génériques (CSG) d'aujourd'hui n'a fait que confirmer, et même amplifier nos craintes. En dépit des 70 millions d'euros apportés par les nouveaux taux de marge issus de l'avenant conventionnel n° 11 sur l'année 2018, les mesures envisagées, applicables dès janvier prochain, vont entraîner **une perte de plus de 130 millions d'euros**.

Avant même d'avoir débuté l'année et au travers d'un seul CSG, **l'officine perd déjà près de 60 millions d'euros...** sans compter l'impact des autres mesures qui découleront de l'application du PLFSS pour 2018.

C'est pour ces raisons que la FSPF dénonce une nouvelle fois la **politique de massacre systématique des marges** et demande immédiatement aux autorités de tutelle l'ouverture de nouveaux champs de négociations afin de soutenir le réseau officinal, seul garant d'une dispensation de qualité et d'égal accès aux soins pour tous.

La FSPF réclame la rémunération des interventions pharmaceutiques, la création d'une ROSP structure pour les officines en territoires fragiles, la mise à plat de l'économie du générique, la suppression de la marge dégressive lissée et une véritable valorisation de l'honoraire à l'ordonnance.

Ouvrons vite ces chantiers : il y a urgence !